

Cote du document: EB 2022/135/R.14
Point de l'ordre du jour: 9 a)
Date: 28 mars 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Sylvie Martin

Directrice
Bureau de la déontologie
téléphone: +39 06 5459 2574
courriel: s.martin@ifad.org

Sangwoo Kim

Responsable des enquêtes
Bureau de l'audit et de la surveillance
téléphone: +39 06 5459 2427
courriel: sangwoo.kim@ifad.org

Maria del Rocio Gomez-Sanchez

Juriste principale
Bureau du Conseil juridique
téléphone: +39 06 5459 2856
courriel: r.gomez-sanchez@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Saadia Imad

Cheffe
Unité de gestion des talents
Division des ressources humaines
téléphone: +39 06 5459 2628
courriel: s.imad@ifad.org

James Heer

Chef
Communication stratégique
Division de la communication
téléphone: +39 06 5459 2550
courriel: j.heer@ifad.org

Caroline Bidault

Spécialiste principale des politiques
et des résultats
Division de la politique
opérationnelle et des résultats
téléphone: +39 06 5459 2324
courriel: c.bidault@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session
Rome, 25-27 avril 2022

Pour: **Examen**

I. Introduction

1. En réponse à la stratégie du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à renforcer les mesures de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble des opérations et activités financées par le système des Nations Unies, la direction du FIDA a mis sur pied une équipe spéciale chargée de la lutte contre ce phénomène. Dirigée par la Directrice du Bureau de la déontologie (ETH), l'équipe regroupe des représentants du Bureau du Conseil juridique, de la Division des ressources humaines, du Bureau de l'audit et de la surveillance, de la Division de la communication, du Département de la gestion des programmes et du Département des services institutionnels. Depuis avril 2018, l'équipe spéciale présente à chaque session du Conseil d'administration¹ un rapport sur la mise en œuvre des plans d'action du FIDA contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Elle rend également compte des mesures concrètes prises pour accorder l'approche du FIDA avec la stratégie du Secrétaire général, comme décrit dans le rapport intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles: une nouvelle stratégie » (A/71/818).
2. À compter de la publication de la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (ci-après « la Politique ») en avril 2018, le Fonds a mis en œuvre des plans d'action pour lutter contre ce fléau (2018-2019 et 2020-2021 – annexe II). Il a renforcé par des références à ce document ses stratégies, procédures, contrats et lettres de nomination, et a modifié les Conditions générales applicables au financement du développement agricole et les Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets.
3. En 2019, le FIDA a rejoint à la fois le système de base de données sécurisé « Clear Check » de l'ONU, qui sert d'outil de référence pour la vérification des antécédents des candidats en matière d'inconduite sexuelle, et le système du Secrétaire général pour le suivi des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le Fonds est la seule organisation à disposer d'un système confidentiel permettant de signaler rapidement des allégations crédibles de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles, auquel les États membres peuvent accéder via une plateforme interactive spécifique.
4. À l'avenir, le plan d'action du FIDA couvrant la période 2022-2023 (annexe I) prévoit de faire fond sur la base solide constituée au fil des quatre dernières années. Des activités supplémentaires sont recensées pour renforcer encore les travaux du FIDA, compte tenu de la décentralisation en cours de ses opérations. Par exemple, le programme de coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, coordonné par ETH, est actuellement élargi pour assurer une représentation dans tous les bureaux extérieurs où le FIDA finance des opérations. Cela favorisera une collaboration plus étroite avec les réseaux locaux des Nations Unies en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les coordonnateurs résidents.
5. Le plan d'action couvrant la période 2022-2023 prend également en considération l'élaboration par l'ONU de principes reflétant une démarche axée sur les victimes, comme la confidentialité, la sécurité, le consentement et le respect. Des dispositions sont prévues pour que ces principes soient rappelés dans tout document pertinent du FIDA.

¹ Voir documents [EB 2018/123/R.39](#), [EB 2018/124/R.41](#), [EB 2018/125/R.14](#), [EB 2019/126/R.39](#), [EB 2019/127/R.42](#), [EB 2019/128/R.51](#), [EB 2019/129/R.5](#), [EB 2020/130/R.4](#), [EB 2020/131/R.2](#), [EB 2021/132/R.12](#), [EB 2021/133/R.17](#), [EB 2021/134/R.23](#)

6. Parmi les autres activités saillantes proposées dans le plan d'action figure l'élaboration d'un modèle de code de conduite pour les partenaires d'exécution. Ce code ferait précisément référence au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et serait inclus dans les manuels d'exécution de chaque projet financé par le FIDA. Cet outil aidera les partenaires d'exécution à comprendre les exigences et les obligations découlant de la Politique.
7. Consciente de l'importance du rôle de la direction dans la promotion d'une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de discrimination et de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et compte tenu de la nécessité de promouvoir un lieu de travail propice à la diversité et à l'inclusion, l'équipe spéciale, s'inspirant d'une bonne pratique suivie dans le système des Nations Unies, propose à l'équipe dirigeante et à tous les responsables occupant un poste de direction de signer un contrat. Celui-ci témoignerait à nouveau de l'engagement ferme pris en faveur de la culture, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au travail, et rappellerait la nécessité de poursuivre la lutte contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le contrat signé serait diffusé en interne.
8. Conformément aux pratiques antérieures, le plan d'action couvrant la période 2022-2023 est communiqué au Conseil d'administration et au Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.
9. Comme les années précédentes, le Président du FIDA a envoyé à la direction une lettre de fin d'année sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le signalement des allégations s'y rapportant au Secrétaire général de l'ONU pour l'année 2021. La lettre décrit les initiatives concrètement mises en œuvre par le FIDA pour prévenir et réprimer le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une copie est disponible sur la plateforme interactive réservée aux États membres.

II. Informations actualisées sur l'approche du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

A. Prévention et répression

10. Le Fonds poursuit ses activités de prévention à l'intention des fonctionnaires et des autres personnes titulaires d'un contrat du FIDA, ainsi qu'auprès des partenaires d'exécution. Les effectifs du FIDA, membres du personnel ou non, doivent en principe suivre un cours de formation en ligne obligatoire sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles et renouveler leur certification dans le cadre du programme d'actualisation des connaissances. En outre, les membres du personnel doivent obligatoirement aller au bout de cette formation pour que le processus d'évaluation de la performance puisse être mené à bien.
11. Les partenaires d'exécution sont également formés à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles lors de séances organisées par visioconférence. Des supports adaptés destinés au personnel de projet ont été spécialement mis au point, notamment un webinar sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles et un guide sur la Politique à l'attention des Emprunteurs et des Bénéficiaires du financement du FIDA.
12. Depuis la dernière session du Conseil d'administration, plus de 500 membres du personnel titulaires d'un contrat autre qu'un contrat de fonctionnaire ou agents de projet ont reçu une formation sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les

atteintes sexuelles, sous forme de cours en ligne ou de séances organisées par visioconférence. À ce jour, 98% des membres du personnel ont suivi la formation obligatoire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles pour la première fois ou ont renouvelé leur certification dans le cadre du programme d'actualisation des connaissances.

13. Compte tenu de la nécessité constante de sensibiliser au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles partout où le FIDA finance des opérations, et conformément à l'approche adoptée par d'autres organismes des Nations Unies, le programme de coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles a été étendu à tous les bureaux de pays et bureaux régionaux du FIDA. Dans le cadre du programme élargi, le ou la responsable du bureau de pays qui a le plus d'ancienneté fera office de coordonnateur ou de coordonnatrice pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, aux côtés d'un suppléant ou d'une suppléante – l'un d'eux étant une femme, dans la mesure du possible.
14. Les nouveaux coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et leurs suppléants sont formés et appuyés par ETH pour promouvoir la Politique, sensibiliser les populations locales, mobiliser les partenaires – notamment les équipes de pays des Nations Unies – sur les stratégies locales de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et faciliter l'accès aux mécanismes d'établissement de rapports et d'appui sur le terrain.
15. Comme les années précédentes, le FIDA a participé au sondage de l'ONU sur l'exploitation et les atteintes sexuelles réalisé par le Bureau de la Coordinatrice spéciale. Le sondage a été mené dans des lieux d'affectation considérés par l'ONU comme à haut risque. Si certaines questions concernaient la logistique de l'ONU dans les différents lieux d'affectation, comme les couvre-feux et les zones interdites, la plupart des questions portaient sur le degré de sensibilisation et de responsabilité personnelle en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
16. Le sondage a été transmis à 188 membres du personnel du FIDA dans 36 lieux d'affectation sélectionnés. Au total, 115 membres du personnel – 56 femmes et 59 hommes – ont répondu au sondage. Le taux d'achèvement s'élève à 61%, soit un taux similaire à celui de 2020. Dans l'ensemble, les résultats sont conformes à ceux du sondage de 2020 et révèlent encore une tendance générale positive en ce qui concerne la compréhension et la prise en compte des questions relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, de la Politique et des devoirs et responsabilités incombant aux personnes interrogées dans les lieux d'affectation concernés.
17. Les personnes interrogées ont déclaré avoir une bonne compréhension des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et des politiques du FIDA y relatives (98,14%), et 97,19% d'entre elles ont répondu que leur organisation prenait au sérieux l'absence totale de tolérance pour ce phénomène. En particulier, plus de 99% des personnes interrogées ont indiqué qu'elles comprenaient les interdictions liées à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Plus précisément, elles savaient qu'il n'était pas acceptable d'avoir des relations sexuelles avec une personne de moins de 18 ans, même avec son consentement.
18. Au total, 96,19% des personnes interrogées ont indiqué que leur organisation prenait des mesures pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, et 94,29% d'entre elles ont estimé avoir accès dans leur organisation à des informations sur la manière de déclarer les cas et aider ou orienter les victimes (89,53% – soit une hausse par rapport au chiffre de 82,95% enregistré en 2020).

19. Parmi les personnes interrogées, aucune n'a déclaré avoir connaissance que des membres du personnel des Nations Unies sur leur lieu d'affectation se soient livrés à des rapports sexuels monnayés ou à d'autres formes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles au cours des 12 derniers mois. Le sondage a révélé que 98,17% des personnes interrogées n'avaient pas subi d'actes de harcèlement sexuel au cours des 12 derniers mois dans leur lieu d'affectation – soit une augmentation par rapport au chiffre de 94,57% enregistré en 2020.
20. Les personnes interrogées ont indiqué qu'elles dénonceraient tout acte d'exploitation ou d'atteinte sexuelle où un collègue ou membre du personnel d'autres organismes des Nations Unies serait impliqué (98,23%), y compris les personnes employées par des partenaires d'exécution, fournisseurs ou prestataires de services de l'ONU (100%, contre 94% en 2020). Là encore, 94,29% des personnes interrogées ont reconnu avoir accès dans leur organisation à des informations claires pour signaler les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et 93,27% ont déclaré qu'elles le feraient sans crainte de représailles (contre 88,37% en 2020).
21. Les résultats du sondage de 2021 révèlent à nouveau une tendance clairement positive en ce qui concerne la compréhension et la prise en compte des questions relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, de la Politique et des devoirs et responsabilités incombant à chacun. Les résultats soulignent aussi la nécessité continue de sensibiliser à l'importance de recenser les mécanismes de soutien aux victimes à l'échelle locale en collaboration avec tous les partenaires, en particulier les équipes de pays des Nations Unies et les pouvoirs publics.
22. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le FIDA participe au concours de l'innovation à l'échelle du système des Nations Unies, lancé en étroite collaboration avec l'accélérateur d'innovation du Programme alimentaire mondial. L'objectif de ce concours est de recenser et d'appuyer des projets concrets et réalisables dans les domaines du leadership, de la culture et de la prévention du harcèlement sexuel. Le concours a été lancé et les prochaines étapes comprennent la sélection des propositions d'une équipe comptant des représentants des organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes et organisations.

B. Intégration de la politique de tolérance zéro à l'égard des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA

23. Depuis l'adoption de la Politique en avril 2018, le FIDA, par l'intermédiaire d'ETH, s'emploie continuellement à sensibiliser les partenaires d'exécution à sa politique de tolérance zéro. À cette fin, il dispense des formations sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles lors du démarrage des projets qu'il finance, et organise des initiatives similaires par visioconférence. Cette pratique a été intégrée à la matrice des engagements figurant dans le Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA².
24. La sensibilisation est également renforcée grâce à des documents tels que les Conditions générales applicables au financement du développement agricole – qui font partie intégrante des accords de financement du FIDA – et les Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets, qui comportent des renvois à la Politique. Les lettres adressées aux gouvernements concernant les passations de marchés et les questions financières font également référence à la Politique. Parmi les autres documents mis à la disposition du personnel de projet

² Voir annexe I du document [GC 44/L.6/Rev.1](#).

figure un petit guide sur les meilleures pratiques à l'attention des destinataires du financement du FIDA³.

25. La version actualisée des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) comprend une évaluation des risques en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles aux stades de la conception et de l'élaboration des projets. Le cas échéant, des mesures d'atténuation sont incluses dans la phase finale de conception. Dans le cadre du plan d'action contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles couvrant la période 2022-2023, un modèle de code de conduite pour le personnel de projet, où il est question de la Politique, est en cours d'élaboration et sera inclus dans les manuels d'exécution des projets. Il permettra aux partenaires de bien comprendre la Politique et les obligations qui en découlent.

III. Conclusion

26. La lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles est un engagement à long terme dont la réalisation repose entièrement sur des actions concrètes et efficaces, ainsi que sur une étroite collaboration entre les institutions, les pouvoirs publics et les autres parties à l'échelon local. Le FIDA collabore sans relâche pour lutter contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles et partage régulièrement ses connaissances en la matière. Il participe en effet au groupe de travail des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles dirigé par le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, à l'équipe spéciale chargée des questions de harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et au réseau des institutions financières internationales.
27. Ainsi, des initiatives spécifiques sont actuellement menées, dont le concours de l'innovation visant à recenser et à appuyer des projets dans les domaines du leadership, de la culture et de la prévention du harcèlement sexuel, et l'élaboration de principes sous-tendant une démarche axée sur les victimes. Ces initiatives seront intégrées dans les documents pertinents du FIDA dans le cadre du plan d'action couvrant la période 2022-2023.
28. Les résultats du sondage de 2021 sur l'exploitation et les atteintes sexuelles au FIDA confirment la tendance positive observée ces dernières années et démontrent que les personnes interrogées ont une compréhension claire des questions concernées, de la Politique et de leurs propres devoirs et responsabilités. Cette tendance devrait se maintenir grâce à l'augmentation du nombre de coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au renforcement du rôle qu'ils jouent dans les bureaux de pays ainsi qu'auprès des pouvoirs publics et des autres partenaires.

³ [Guide à l'attention des Emprunteurs et des Bénéficiaires du financement du FIDA.](#)

Plan d'action pour la période 2022-2023 – Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2022-2023)
Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
Mettre à jour les politiques, procédures et processus du FIDA	Le cas échéant, mettre à jour les politiques, procédures et formations pour y faire référence au harcèlement sexuel ou à l'exploitation et les atteintes sexuelles et encourager l'adoption de démarches axées sur les victimes, sur le respect de leur dignité et sur la confidentialité et le consentement, entre autres principes.		2023
Formation et sensibilisation aux questions relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Vérifier que le personnel suit bien les formations en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En continu	En continu
	Déployer la formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, à l'intention des partenaires d'exécution, du personnel de projet, lors d'ateliers de démarrage de projets ou d'autres manifestations régionales déjà tenus ou à tenir en 2022: <ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2022 – démarrage <ul style="list-style-type: none"> – Mali (achevé) • Février 2022 – démarrage <ul style="list-style-type: none"> – Inde (reporté) – Ouganda (reporté) – Zimbabwe (reporté) – Pakistan (achevé) – Népal (achevé) • Mars 2022 – démarrage <ul style="list-style-type: none"> – Tchad (prévu) – Honduras (prévu) – Kenya (prévu) – Mexique (prévu) – Congo (prévu) • Avril 2022 – démarrage <ul style="list-style-type: none"> – Lesotho (prévu) – Nigéria (prévu) – Inde (prévu) – Ouganda (prévu) – Zimbabwe (prévu) – Rwanda (prévu) • Mai 2022 – démarrage <ul style="list-style-type: none"> – Bénin (prévu) 	En cours	En continu

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2022-2023)
	<ul style="list-style-type: none"> • Juin/juillet 2022 – démarrage <ul style="list-style-type: none"> – Viet Nam (prévu) – Kirghizistan (prévu) • Septembre 2022 – démarrage <ul style="list-style-type: none"> – Brésil (prévu) • Octobre/novembre 2022 – démarrage <ul style="list-style-type: none"> – Haïti (prévu) – Brésil (prévu) – Tadjikistan (prévu) 		
Décentralisation	Prévoir une formation d'actualisation des connaissances sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre de la décentralisation.	2022	
Révision des procédures relatives au harcèlement sexuel	Réviser les procédures relatives au harcèlement sexuel de manière à les harmoniser avec la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel.	En cours	2023
Gestion globale des risques	Contribuer à la gestion des risques organisationnels liés aux comportements répréhensibles et aux fautes professionnelles, dont le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et contribuer à l'élaboration de stratégies d'atténuation.	En continu	En continu
Communication au sujet du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Faire un court clip vidéo sur l'action menée par le FIDA pour prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain.	En cours	2023
	Communiquer continuellement, en interne, des messages et des informations actualisées sur le harcèlement sexuel et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
Contrat de mission	Mettre au point un contrat de mission avec les directeurs et l'équipe dirigeante sur la diversité, l'équité, l'inclusion, la culture organisationnelle et le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles; réitérer l'engagement de la direction à prendre en compte dans toutes les activités du FIDA les principes de diversité et de culture organisationnelle et l'exigence d'élimination complète de toutes les formes de harcèlement ou discrimination au travail. Afficher en interne les contrats de mission signés.	En cours	2022
Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel et des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles			
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Revoir et renforcer encore les dispositifs de signalement ou de dépôt de plainte, y compris au niveau des bureaux de pays du FIDA.	En cours	2023
Dispositif d'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aux autres personnes touchées	Cerner, avec le concours du coordonnateur ou de la coordonnatrice dans le pays, les mécanismes disponibles sur place pour assister les victimes ou personnes affectées, et envisager une collaboration avec les États, organismes des Nations Unies ou autres parties prenantes à ce sujet.	En cours	2023

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2022-2023)
Domaine stratégique III: généraliser l'absence de tolérance à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans toutes les opérations ou activités financées par l'organisation.			
Programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Élargissement du programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles à tous les bureaux de pays Dresser la liste des coordonnateurs et de leurs suppléants; le Bureau de la déontologie doit concevoir et mettre en place une formation spécifique à leur intention. Asie et Pacifique – achevé Amérique latine et Caraïbes – achevé Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe – achevé Afrique orientale et australe – achevé Afrique de l'Ouest et du Centre – achevé Session supplémentaire prévue le 14 mars 2022	Achévé	2022
	Administrer le programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.	En continu	En continu
Manuel d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser le manuel pour y inscrire des références à la politique de tolérance zéro du FIDA. - Prévoir, pour insertion dans le manuel, un modèle de code de conduite à l'intention des partenaires d'exécution. 	2023	
Domaine stratégique IV: coordination et coopération			
Coopération avec le Réseau Déontologie [entités des Nations Unies et institutions financières internationales (IFI)] et les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (entités des Nations Unies et IFI) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	En continu
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion	Participer aux réunions de l'équipe spéciale chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion, afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de réfléchir aux stratégies de protection des populations bénéficiaires locales.	En continu	En continu
Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel et groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies	Participer aux réunions de l'équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies et aux réunions du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	En continu	En continu

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2022-2023)</i>
Renforcement de la collaboration et des liens en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles avec les parties prenantes sur le terrain	Assurer la liaison avec les parties prenantes sur le terrain (entités des Nations Unies, IFI, pouvoirs publics et autres), en vue de favoriser la coordination et la collaboration sur les questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'encourager un meilleur partage de l'information (notamment avec les coordonnateurs résidents et les réseaux locaux de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, s'il y a lieu).	En cours	2022-2023
Défi de l'innovation	Participer au défi de l'innovation à l'échelle de tout le système des Nations Unies, en coopération étroite avec l'accélérateur d'innovation du Programme alimentaire mondial, de façon à relever et faire avancer les projets concrètement applicables concernant le leadership, la culture et la prévention du harcèlement sexuel.	En cours	2023

Plan d'action pour la période 2020-2021 – Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
NOUVEAU. Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Mettre à jour la Politique compte tenu des modifications récemment apportées aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets.	En cours	
Formation et sensibilisation aux questions relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Vérifier que le personnel suit bien la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En continu	En continu
	Renforcer les modules de formation en ligne sur le harcèlement sexuel, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En cours	2021
	Achever le projet pilote mené avec la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, qui consiste à intégrer une formation à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les ateliers de démarrage des projets, et faire le point sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées pour apporter les ajustements nécessaires.	Achévé	
	NOUVEAU. Déployer, dans toutes les langues, la formation à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans les ateliers de démarrage de toutes les divisions (Amérique latine et Caraïbes; Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe; Afrique orientale et australe; Afrique de l'Ouest et du Centre): <ul style="list-style-type: none"> • 29 avril 2020: démarrage —Burkina Faso • 6 mai 2020: démarrage —Sierra Leone • 18 juin 2020: démarrage —Sénégal • 10 juillet 2020: démarrage —Sao Tomé-et-Principe • 3 août 2020: démarrage —Paraguay • 13 août 2020: démarrage —Gabon • 23 septembre 2020: démarrage —Cameroun • 6 octobre 2020: démarrage —Niger • Prévu en 2021: démarrage —Tunisie • 23 novembre/11 décembre 2020: démarrage —Niger • 2 décembre 2020: démarrage —Mozambique • 9 février 2021: post-démarrage —Pérou • 10 février 2021: démarrage —Gambie • 23 mars 2021: démarrage —République de Moldova • 24-26 mars 2021: démarrage —Maroc • 7-9 avril 2021: démarrage —Turquie • 9 février 2021: démarrage —Pérou 	En cours	2020-2021

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2020-2021)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • 10 février 2021: démarrage —Gambie • 23 mars 2021: démarrage —République de Moldova • 7 avril 2021: démarrage —Angola • 23 avril 2021: démarrage —Mauritanie • 16 juin 2021: démarrage —Djibouti • 30 juin 2021: démarrage —République dominicaine • 6 juillet 2021: démarrage —Gambie • 22 juillet 2021: démarrage —Honduras • 23 août 2021: démarrage / événement —Soudan • 7 septembre 2021: démarrage / événement —Mali • 7 septembre 2021: démarrage / événement —Mozambique • 8 septembre 2021: démarrage / événement —Tunisie • 20 octobre 2021: démarrage / événement —Burkina Faso 		
	<p>Organiser des séances de formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, en présentiel ou par visioconférence, notamment par l'intermédiaire de l'Académie des opérations ou dans le cadre d'activités régionales, d'ateliers et de séminaires d'orientation.</p> <p>Séances de formation en présentiel à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention du personnel et des partenaires d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 février 2020: atelier de démarrage —Togo (par visioconférence) • 3 mars 2020: atelier organisé par la Division des services de gestion financière —Sénégal (par visioconférence) • 6 avril 2020: atelier sur la passation des marchés —Cameroun • 20 avril 2020: atelier sur la passation des marchés —Cameroun • 1^{er} septembre 2020: atelier sur la passation des marchés —Maroc • 15 septembre 2020: atelier sur la gestion financière —Niger • 29 septembre 2020: atelier sur la passation des marchés —Maroc • 14 octobre 2020: atelier sur la gestion financière —tous les programmes et projets de la région Afrique de l'Ouest et du Centre • Novembre 2020: manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Amérique latine et Caraïbes) • 2 décembre 2020: atelier sur le programme de pays —Viet Nam • 9 décembre 2020: réunion du personnel de projet —Colombie • 9 avril: Turquie (actualisation des connaissances) • 21 juin: formation à l'intention des consultants en gestion financière de la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe 	En continu	En continu
	NOUVEAU. Prévoir une formation obligatoire consacrée à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des procédures automatisées d'accueil des consultants.	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
	Vérifier que les consultants suivent bien la formation en ligne sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
Révision des procédures relatives au harcèlement sexuel	Réviser les procédures relatives au harcèlement sexuel et les dispositions des contrats de travail, de manière à les harmoniser avec la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel.	En cours	2020-2021
<i>NOUVEAU.</i> Panoplie d'instruments à l'intention des responsables et des superviseurs concernant le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Mettre au point, à l'intention des responsables et des superviseurs, une panoplie d'instruments visant à répondre aux préoccupations du personnel, notamment pour ce qui est du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. <ul style="list-style-type: none"> Écouter et épauler —guide de conseils à l'intention des responsables et des superviseurs établi par le Bureau de la déontologie (ETH) en mars 2020. Guide à l'intention des responsables sur la marche à suivre pour traiter les cas de harcèlement, y compris d'ordre sexuel, et d'abus de pouvoir et de discrimination sur le lieu de travail. 	Achevé Achevé	Achevé
Gestion globale des risques	Étoffer la partie du tableau de bord des risques institutionnels consacrée aux risques liés aux comportements répréhensibles et aux fautes professionnelles, dont le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et contribuer à l'élaboration de stratégies d'atténuation.	En continu	En continu
<i>NOUVEAU.</i> Sondage sur la culture organisationnelle et l'engagement du personnel (2019)	Examiner les résultats du sondage et élaborer un plan d'action pour remédier à tous les problèmes constatés ou apporter les améliorations nécessaires en concertation avec la direction.	En cours	2020-2021
Communication au sujet du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	<i>NOUVEAU.</i> Faire un court clip vidéo sur l'action menée par le FIDA pour prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain.	En cours	2021
	Communiquer continuellement, en interne, des messages et des informations actualisées sur le harcèlement sexuel et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel et des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles			
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Examiner et renforcer les mécanismes de signalement et de dépôt de plainte, conformément aux meilleures pratiques.	En cours	2020-2021
<i>NOUVEAU.</i> Signalement rapide aux États membres du FIDA des allégations crédibles d'actes de harcèlement sexuel ou de cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles	Trouver un dispositif confidentiel et sûr permettant de signaler en continu les allégations crédibles aux États membres du FIDA.	Achevé	
Coordonnateurs pour les questions relatives à	<i>NOUVEAU.</i> Déployer une plateforme informatique à accès restreint (Ethics Community Tool), gérée par ETH, pour permettre aux coordonnateurs d'échanger les uns avec les autres ainsi qu'avec ETH, et de mettre en commun leurs connaissances et les meilleures pratiques.	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
l'exploitation et aux atteintes sexuelles	<i>NOUVEAU.</i> Organiser une manifestation mondiale permettant aux coordonnateurs de discuter et d'échanger leurs connaissances et leurs données d'expérience.		2021
	<i>NOUVEAU.</i> Élaborer, à l'intention des coordonnateurs, un plan de mise en œuvre des activités de sensibilisation sur le terrain.	Achevé	
	<i>NOUVEAU.</i> Élargissement du programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles à tous les bureaux de pays.	En cours	2021
	Administrer le programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.	En continu	En continu
<i>NOUVEAU.</i> Dispositif d'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aux autres personnes touchées	Examiner les dispositifs mis en place pour les victimes et les autres personnes touchées dans différents lieux, y compris par les pouvoirs publics ou les autres parties prenantes ou partenaires.	En cours	2021
	Renforcer l'appui apporté par le FIDA aux victimes et aux autres personnes touchées sur le terrain, par exemple en passant des accords de collaboration avec les autorités publiques, des entités des Nations Unies ou d'autres parties prenantes.	En continu	2021
Domaine stratégique III: prise en compte systématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance			
Harcèlement sexuel et actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations	Faire en sorte que la version actualisée des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) prévoient une évaluation des risques dans le cadre des projets et des programmes d'options stratégiques pour les pays.	Achevé	
	<i>NOUVEAU.</i> L'outil en ligne d'examen critique des PESEC prend en compte les risques liés à la violence fondée sur le genre, y compris ceux concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
	<i>NOUVEAU.</i> L'outil d'intégration des processus de passation de marchés des PESEC prend en compte les risques liés à la violence fondée sur le genre, y compris ceux concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
	<i>NOUVEAU.</i> Passer en revue les manuels régissant l'exécution des projets et faire en sorte qu'ils soient conformes à la Politique.	Achevé	
	<i>NOUVEAU.</i> Revoir le modèle type de la lettre à l'emprunteur pour y inclure des références à la Politique.	Achevé	
Domaine stratégique IV: coordination et coopération			
Coopération avec le Réseau Déontologie [entités des Nations Unies et institutions financières internationales (IFI)] et les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (entités des Nations Unies et IFI) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	En continu
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations (CPI) chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion	Participer aux réunions de l'équipe spéciale chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion, afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de réfléchir aux stratégies de protection des populations bénéficiaires locales. <i>NOUVEAU.</i> Assurer un suivi des mesures prises par le CPI ou par l'Organisation des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre de la riposte à la COVID-19, et favoriser la collaboration sur le terrain.	En continu	En continu

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2020-2021)</i>
Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel et groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies	<p>Participer aux réunions de l'équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies et aux réunions du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 24 février 2020 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 15 juillet 2020 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 28 septembre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 29 septembre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 13 octobre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 27 octobre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 8 décembre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 12 et 19 janvier 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 26 janvier 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 8 et 10 février 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 16 février 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 2 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 4 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 9 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 9 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 16 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 18 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 13 avril 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 20 avril 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 11 mai 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 18 mai 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 25 mai 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 8 juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 22 juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique du sous-groupe de l'équipe spéciale, 28 juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 29 juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 29 juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 17 août 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 24 août 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 31 août 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 14 septembre 2021 - Participation à un déjeuner de travail, 15 septembre 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 1^{er} octobre 2021 - Participation à la conférence téléphonique sur les axes de travail de l'équipe spéciale, 12 octobre 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 21 octobre 2021 - Participation à un déjeuner de travail, 21 octobre 2021 	En continu	En continu

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
NOUVEAU. Relations avec les parties prenantes sur le terrain	<p>Assurer la liaison avec les parties prenantes sur le terrain (entités des Nations Unies, IFI, pouvoirs publics et autres), en vue de favoriser la coordination et la collaboration sur les questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'encourager un meilleur partage de l'information (notamment avec les coordonnateurs résidents et les réseaux locaux de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, s'il y a lieu).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'atelier du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisé par la Banque mondiale, 18 novembre 2020 - Participation au groupe de travail du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisé par la Banque mondiale, 27 janvier 2021 - Participation à la conférence du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2 février 2021 - Participation aux travaux du Groupe de résultats 2 chargé du suivi du respect des principes de responsabilité et d'inclusion, relevant du CPI, 11 février 2021 - Participation à la réunion du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisée par la Banque mondiale, 23 février 2021 - Participation à la conférence téléphonique du Groupe de résultats 2 du CPI, 4 mai 2021 - Participation au groupe de travail du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisé par la Banque mondiale, 26 mai 2021 - Participation à la conférence du réseau des IFI sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles consacrée aux mécanismes de traitement des plaintes axés sur les victimes, organisée par la Banque mondiale, 1^{er} juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique du Groupe de résultats 2 du CPI, 17 juin 2021 	En cours	2020-2021
NOUVEAU. Renforcement de la collaboration en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des accords d'hébergement et des accords de prestation de services	Envisager d'inclure des dispositions relatives à la collaboration en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les accords et contrats conclus par le FIDA, les organismes d'hébergement et les partenaires sur le terrain.	En cours	2020-2021